

N° de dossier :

Aucune épreuve



Fiche d'inscription - Rentrée 2019
Formation d'Accompagnant Educatif et Social
Cursus partiel pour les titulaires du DEAVS et DEAMP
CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 31 Août 2018

Etat civil

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom de naissance :	Nom d'usage :
Prénom :	Date de naissance :
Téléphone fixe :	Lieu de naissance :
Téléphone portable :	Département de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Mail :	

Diplôme dispensant des épreuves d'admission
(Cocher la case et joindre la copie du diplôme)

- Diplôme D'Etat d'Aide Médico-Psychologique
 Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale

Financement de la formation en cas d'admission

- Personnel Employeur
 Organisme financeur (Fongécif, ANFH, OPCA, ...) Autre préciser :

Spécialité envisagée
(Cocher la case correspondant à votre choix)

- Accompagnement de la vie à domicile (147 heures + 175 heures de stage)
 Accompagnement de la vie en structure collective (147 heures + 175 heures de stage)
 Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire (147 heures + 175 heures de stage)

Comment avez-vous connu l'Institut de Formation de la Croix Rouge Française ?

- Presse écrite Connaissances
 Internet Journées portes ouvertes
 Forum Autres : Précisez

Cadre réservé à l'Institut		
<input type="checkbox"/> Copie pièce identité	<input type="checkbox"/> Copie diplôme	<input type="checkbox"/> JDC
<input type="checkbox"/> Enveloppes		
<input type="checkbox"/> Règlement	<input type="checkbox"/> Chèque N°	Banque
	<input type="checkbox"/> Espèce le	

Engagement

Je certifie exacts tous les renseignements figurant sur cette fiche d'inscription. Je reconnais être informé(e) que toute fausse déclaration entraînera automatique l'annulation d'une éventuelle admission. **Je reconnais que les frais de sélection ne sont pas remboursables.**

J'accepte sans réserve le règlement qui régit le concours.

Date et signature du candidat, précédé de la mention « lu et approuvé »

Pièces à joindre au dossier

- Dossier d'inscription complété et signé
- Photocopie recto verso de :
 - La carte nationale d'identité en cours de validité
OU
 - Passeport en cours de validité
OU
 - Carte de séjour en cours de validité
- Copie du diplôme dispensant des épreuves d'admission
- Attestation de suivi de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense
 - Pour les hommes nés à partir de 1979
 - Pour les femmes nées à partir de 1982
 -
- 3 enveloppes timbrées à vos nom et adresse
- Règlement :
 - 100 € de frais de dossier

Règlement d'admission A conserver par le candidat

I. Les épreuves d'admission

Conformément à l'arrêté du 23 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au DEAES,

Art 5 Sont dispensés des épreuves d'entrée en formation les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social qui souhaitent obtenir une spécialité différente de celle acquise au titre de leur diplôme ainsi que les titulaires d'un diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ou d'un diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au titre de leur diplôme.

L'admission définitive est subordonnée au règlement des frais d'admission.

II. Art 34 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978

Les informations que vous transmettez sont à usage exclusifs de la Croix Rouge Française et ne seront en aucun cas transmises à des tiers sans votre accord préalable.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « informatique et libertés », vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant. Pour exercer ce droit, écrivez à l'institut de formation sanitaire et sociale - Croix Rouge Française - 18 rue Louis Morin – 10000 Troyes.

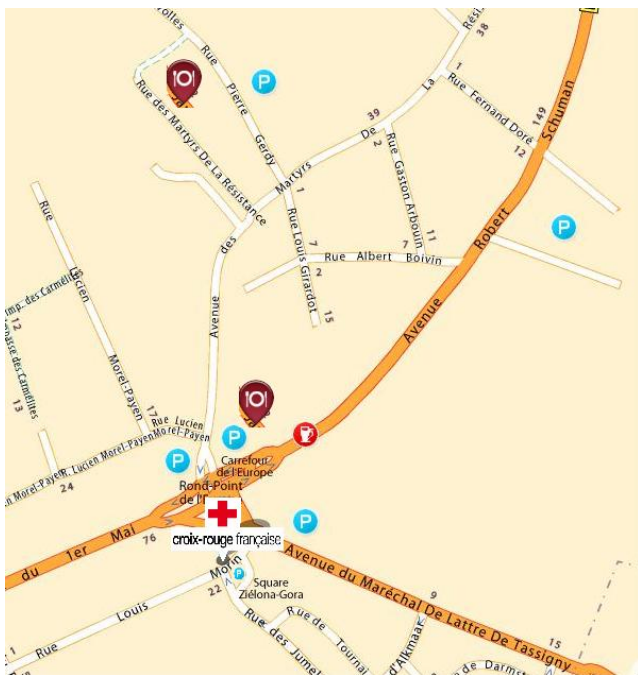
Informations relatives à l'organisation de la formation

Dates de formation

Fin mars 2019 au 12 octobre 2019

Lieu de formation

Pas de salle de restauration sur place



Parking



Point restauration

Croix Rouge Française – Institut de formation sanitaire et sociale
18 rue Louis Morin
10000 Troyes

Horaires de formation

De 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 15 du lundi au vendredi

Coûts de formation

Frais pédagogiques :

- Nous consulter

Frais annexes :

- Déplacements en stage
- Hébergements pendant les stages

Vous êtes salarié en CDI

Vous devez :

- Justifier de 24 mois d'activité salariée, consécutif ou non, dont 12 mois d'ancienneté dans une entreprise du secteur privé, au cours des 5 dernières années

Démarches :

- Prendre contact avec le Directeur des Ressources Humaines de l'entreprise
- Demander le nom de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- Prendre contact avec l'OPCA pour demander un dossier de Congé Individuel de Formation (CIF)
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

ATTENTION : votre dossier de demande de financement doit être déposé :

- UNIFAF : avant le 31 juillet 2018
- FONGECIF Grand Est : avant le 15 juin 2018
- UNIFORMATION : avant le 14 avril 2018
- ANFH : entre le 23 avril 2018 et 28 mai 2018

Vous êtes salarié en CDD

Vous devez :

- Justifier de 24 mois d'activité salariée, consécutif ou non, au cours des 5 dernières années dont 4 mois consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois (la durée passée en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage est prise en compte)

Démarches :

- Prendre contact avec le Directeur des Ressources Humaines de la dernière entreprise si le CDD est terminé
- Demander le nom de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- Prendre contact avec l'OPCA pour demander un dossier de Congé Individuel de Formation (CIF)
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

ATTENTION : votre dossier de demande de financement doit être déposé :

- UNIFAF : avant le 31 juillet 2018
- FONGECIF Grand Est : avant le 15 juin 2018
- UNIFORMATION : avant le 14 avril 2018
- ANFH : entre le 23 avril 2018 et 28 mai 2018

Vous souhaitez utiliser vos heures de CPF (ex DIF)

Qui peut en bénéficier ?

- demandeur d'emploi
- personnes sans emploi
- les jeunes sortis du système scolaire en recherche d'emploi

Chaque personne peut mobiliser son CPF **sans avoir à demander l'accord de Pôle emploi**. La formation sera prise en charge par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels. Toutefois, celle-ci fera l'objet d'un financement sous réserve de crédits suffisants sur le Compte Personnel de Formation et que la formation demandée soit « éligible ».

Démarches :

- Créer votre compte CPF sur <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

Codes CPF :

- Accompagnement de la vie à domicile : 187812
- Accompagnement de la vie en structure collective : 187813
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire : 187814

Vous êtes commerçant

Démarches :

- Prendre contact avec l'AGEFICE pour demander un dossier de demande de prise en charge
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

Vous êtes artisan

Démarches :

- Prendre contact avec le FAFCEA pour demander un dossier de demande de prise en charge
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

Vous êtes dans une autre situation

**CONTACTEZ
NOUS**

CROIX ROUGE FRANCAISE IRFSS GRAND EST

Institut de Troyes

18 rue Louis Morin – 10000 TROYES

Tel : 03 25 81 41 00 – Fax : 03 25 46 18 43

Mail : ifss.troyes@croix-rouge.fr

Retrouvez toutes nos formations sur le notre site internet :
<http://irfss-champagne-ardenne.croix-rouge.fr>